



# FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT !

## SAISON 2023-2024

### QUOI ?

Le DVOF organise une **formation de Premiers Secours (PSC1)** avec la participation d'un formateur agréé.

### POURQUOI ?

#### **Objectif**

Positionne le « Citoyen de sécurité civile » comme premier maillon de la chaîne de secours. Il pourra dès lors démontrer ses capacités à mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en **réalisant les gestes de premiers secours**. \*

Par exemple : dans le cadre de l'encadrement des activités (*par exemple : entraînements, rencontres, réunions...*), ou toute autre entrant dans le cadre privé ; afin de **Protéger** la victime, **Alerter** (faire) les secours, effectuer immédiatement les **Gestes élémentaires de premiers secours**.

*\*(Formulation conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.)*

### POUR QUI ?

**À l'attention de tous les licencié(e)s**, joueuses, joueurs, dirigeant(e)s, arbitres et éducateurs des clubs. Pour 10/12 personnes (dès 15 ans) maximum par session.

Il est nécessaire que le Club support de cette session assure au minimum la participation de 10 candidats.

▲ **Limité aux 8 premières demandes**

### QUAND ?

**Il suffit d'une journée** pour se former, et obtenir l'attestation PSC1.

Il peut s'agir d'un samedi, ou d'une journée en semaine. Profitez des vacances pour vous former ou former vos licenciés !

Ces formations sont d'une durée totale de 7 heures. (Non compris pauses et déjeuner)

### DANS QUEL ENDROIT ?

**Rien de plus simple** : le Club doit avoir une salle pouvant accueillir plus de 10 personnes, et un mur blanc pour une projection vidéo.

### COMBIEN ?

**LA FORMATION ET LES ATTESTATIONS SONT PRISES EN CHARGE PAR LE DVOF !**

**Seul le coût des déjeuners reste à la charge du Club.**

### ATTENTION

La formation est prévue pour 10 candidats. Le club doit tout mettre en œuvre pour compléter la session, le DVOF qui prend en charge le coût de la formation et des attestations, se réserve le droit de prélever 30 € par personne manquante (tolérance jusqu'à 8 personnes).



**Note aux clubs : poser votre candidature (courrier, courriel)  
pour organiser la session à la date de votre choix**

Les candidatures doivent être adressées au District en complétant le document ci-après

**DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL**

Je soussigné (NOM, Prénom) : .....

Club : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Demande à ce que mon Club organise une session de formation PSC1**

**Lieu de la formation**

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Date souhaitée par le Club**

.....

**Le DVOF vous confirmera votre inscription directement par mail ou téléphone**

**DATE**

**CACHET DU CLUB**

**SIGNATURE  
DU PRÉSIDENT**

**Rappel Impératif : Le Club doit assurer la présence d'au moins 8 de ses licenciés (max. 10)**

**Coupon à nous retourner**

Par Mail : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Par Courrier : DVOF – 6 Avenue du Bosquet 95560 BAILLET EN FRANCE